



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 28 juin 2018

Président : M. PRIBETICH

Secrétaire de séance : Mme KOENDERS

Convocation envoyée le 22 juin 2018

Publié le 2 juillet 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 23

Membres présents :

M. Pierre PRIBETICH	Mme Françoise TENENBAUM	Mme Sandrine RICHARD
M. Thierry FALCONNET	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
Mme Nathalie KOENDERS	M. Denis HAMEAU	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Nicolas BOURNY	Mme Florence LUCISANO
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
Mme Danièle JUBAN	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Jean-Michel VERPILLOT
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Christophe BERTHIER	Mme Corinne PIOMBINO
M. Patrick MOREAU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Dominique SARTOR
Mme Anne DILLENSEGER	M. François HELIE	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Chantal OUTHIER	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Jean-Patrick MASSON	M. Emmanuel BICHOT	M. Cyril GAUCHER
M. Charles ROZOY	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Michèle CHALLAUX
M. Jean-Yves PIAN	M. Jean ESMONIN	M. Alain DE MACEDO.

Membres absents :

M. Édouard CAVIN	M. François REBSAMEN pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Hervé BRUYERE	M. Patrick CHAPUIS pouvoir à M. José ALMEIDA
M. Guillaume RUET	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. François NOWOTNY	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Patrick ORSOLA (suppléé par Mme. CHALLAUX)	M. Benoît BORDAT pouvoir à M. Denis HAMEAU
M. Patrick BAUDEMONT (suppléé par M. DE MACEDO)	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
	Mme Stéphanie MODDE pouvoir à M. Frédéric FAVERJON
	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à M. François DESEILLE
	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Catherine VANDRIESESSE pouvoir à M. François HELIE
	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Gaston FOUCHERES pouvoir à Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Cyril GAUCHER
	M. Adrien GUENE pouvoir à M. Jean-Philippe MOREL.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

Territoire d'Innovation de Grande Ambition (TIGA) - Projet "Dijon, territoire du système alimentaire durable de 2030" - Accord de consortium

A l'issue de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de l'action "Territoires d'innovation de grande ambition (TIGA)" du Programme d'Investissement d'Avenir, le Premier ministre a annoncé, le 3 janvier 2018, la liste des 24 lauréats dont fait partie le projet « Dijon, territoire modèle du système alimentaire durable de 2030 », porté par Dijon Métropole et ses partenaires.

Cet AMI, organisé dans le cadre de la convention dite « PIA » (Programme d'Investissements d'Avenir) signée entre l'État et la Caisse des dépôts et consignations, entend promouvoir une approche territorialisée et partenariale de l'innovation dans un contexte complexe de transition énergétique et écologique, numérique mais aussi sociale des territoires. L'objectif final est de sélectionner et d'accompagner un nombre limité de territoires d'intérêt national dans les étapes clés d'un projet de transformation ambitieux et fédérateur, destiné à améliorer la qualité de vie des habitants et d'augmenter la durabilité du territoire.

Dans ce contexte, l'État a prévu d'apporter un soutien financier à chacun des 24 lauréats afin de leur permettre de mener à bien la phase d'ingénierie nécessaire à la structuration du projet global, lequel projet devra être soumis à l'appel à projet qui sera lancé courant juin 2018, et à l'issue duquel dix projets seront retenus et se partageront 450 M€ sur 10 ans.

Ainsi, concernant le projet « Dijon, territoire modèle du système alimentaire durable de 2030 », la phase d'ingénierie s'élève à 1 032 300 € (*) et est co-financée comme suit :

Caisse des dépôts et consignations	399 100 €
Dijon Métropole	178 700 €
Région Bourgogne Franche-Comté BFC	179 800 €
Partenaires économiques (SEB, Dijon Céréales, CA 21)	66 700 €
Valorisation du temps de suivi et réalisation des partenaires (SEB, INRA, CHU et Orange)	208 000 €
Coût total subventionnable	1 032 300 €*

(*) Cumul des coûts « subventionnables » des différentes actions = coûts toutes taxes comprises (TTC) pour les actions dont le maître d'ouvrage ne récupère pas la TVA, et coûts hors taxes pour les actions dont le maître d'ouvrage est assujéti à TVA, et peut récupérer la TVA par la voie fiscale.

Une convention de financement a été signée le 30 avril 2018 avec la Caisse des dépôts et consignations pour l'attribution d'une subvention de 399 100 €.

A défaut d'Accord de Consortium signé à cette date, le Consortium a été formalisé par la production de lettres de mandats signées par chacun des partenaires, jointes en annexe 6 de la convention. Ces lettres de mandat désignent le porteur du projet soit Dijon Métropole et prévoient la solidarité, notamment financière, entre les partenaires.

La Caisse des Dépôts demande toutefois à ce qu'un accord de consortium soit signé entre le porteur de projet et ses partenaires et ce dans un délai de deux mois suivant la date de signature de la convention soit d'ici le 30 juin 2018 et ceci pour définir les droits et obligations des Parties dans le cadre de l'exécution du Projet comme :

- déterminer les règles de dévolutions des droits de Propriété intellectuelle des connaissances nouvelles et de leur exploitation ;
- organiser la gouvernance ;
- déterminer les conditions d'accès et d'utilisation des connaissances propres.

Aussi, compte-tenu de ces éléments, il vous est proposé d'approuver le projet d'Accord de Consortium ci-annexé.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** cet Accord de Consortium concernant la phase d'ingénierie du projet TIGA "Dijon, territoire modèle du système alimentaire durable de 2030" porté par Dijon Métropole ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer l'accord de consortium ci-annexé et à y apporter toute modification de détail n'en remettant pas en cause l'économie générale ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous actes et toutes pièces nécessaires à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 74
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 23 PROCURATION(S)